

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 27 mars 2024 à 09 heures 30 minutes

- **Lieu** : Salle du Conseil municipal de la commune de VIRA (66220)
- **Date d'envoi des convocations** : 19 mars 2024
- **Affichage** : 19 mars 2024
- **Nombre d'afférents au Conseil Municipal** : 6
- **En exercice** : 6
- **Secrétaire de séance** : Sophie HUBERT

Présent(e)s	
<i>Fonction</i>	<i>Nom prénom</i>
Maire	PINEIRO Pierre
Adjointe au Maire	HUBERT Sophie
Conseillère Municipale	MIROUZE Marie
Conseiller Municipal	SIOUD Mehdi
Absent(e)s	
<i>Fonction</i>	<i>Nom prénom</i>
Conseiller Municipal	PINEIRO Roger (procuration Sophie HUBERT)
Conseiller Municipal	MARENCHINO Bernard (excusé)

Réunions antérieures : Après approbation du conseil municipal du 17 janvier 2024, aucune observation n'a été faite.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h45.

Mme Sophie HUBERT est désignée comme secrétaire de séance et fait signer le bulletin de présence.

Elle précise que des délibérations ont dû être rajoutées à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte Administratif 2023 M57
2. Approbation du Compte de Gestion 2023 M57
3. Délibération Affectation de résultat
4. Délibération Admission en non-valeur
5. Vote du Budget Primitif 2024
6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
7. Délibération accord d'une subvention à l'ACCA
8. Délibération accord d'une subvention au Plan d'eau de FOSSE
9. Délibération accord d'une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Caudiès-de-Fenouillèdes
10. Délibération Achat parcelles SAFER
11. Délibération travaux de rénovation de l'éclairage public (Convention SYDEEL66)
12. Délibération Fonds de Concours accordé par la CCAF pour le projet de « création d'une micro-scierie mobile »
13. Délibération portage foncier EPFL – Achat parcelles DAUCÉ
14. Délibération portage foncier EPFL – Achat parcelles ROBIC
15. Questions diverses (pistachiers, citerne DFCI Fond vert, Statut espace de vie sociale, épicerie,...)

1. Approbation du Compte Administratif 2023 M57

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à sa 1ère adjointe, Mme Sophie HUBERT, qui présente le Compte Administratif 2023.

Excédent de fonctionnement: 49 776,65€

Excédent d'investissement: 1 583,98€

Après délibération, les membres du conseil approuvent le CA 2023 à l'unanimité.

Résultat de la délibération : 4 voix pour

2. Approbation du Compte de Gestion 2023 M57

Le Maire présente le Compte de Gestion 2023 transmis par la comptable.

Aucune observation n'est faite, le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

3. Délibération Affectation de résultat

Malgré un excédent en investissement pour 2023, une affectation de résultat pour un montant de 5 416,02€ est à réaliser en 2024 suite aux restes à réaliser, en dépense d'investissement de 2023, de 7 000,00€. Le nouvel excédent de fonctionnement à prendre en compte pour 2024, sera donc de 44 360,63€ (49 776,65 - 5 416,02).

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

4. Délibération Admission en non-valeur (rajoutée à l'ordre du jour)

Le Maire informe qu'un nombre important de créances dues à la commune par des tiers, restent encore non soldées. Les plus anciennes datent de 2011 et certaines sont dues par des personnes vivant à l'étranger et difficilement trouvables.

Le Maire présente la liste des admissions en non-valeur des titres qu'il propose et qui s'élève à 836,30€.

Les membres du conseil valident cette liste à l'unanimité.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

5. Vote du Budget Primitif 2024

Le Maire présente la maquette du Budget Primitif 2024.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2024 arrêté comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 148 049,83€

- Recettes et dépenses d'investissement : 62 028,92€

Résultat de la délibération : 5 voix pour

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Après rappel par Monsieur le Maire que le Conseil municipal avait voté une stabilisation des taux d'imposition pour l'année 2023, il propose de renouveler l'opération pour 2024 en conservant les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 29.46 %

- Taxe foncière (non bâti) : 67.80%

- Taxe d'habitation : 11.00 %

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

7. Délibération accord d'une subvention à l'AICA

Comme l'année précédente, les membres du Conseil décident d'accorder une subvention d'un montant de 250€ à l'AICA Fosse-Vira pour 2024.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

8. Délibération accord d'une subvention au Plan d'eau de Fosse

Le Maire présente la demande de subvention pour l'année 2024, transmise par l'association du Plan d'eau de Fosse.

Après lecture de la demande, les membres du Conseil décident d'accorder une subvention d'un montant de 400€ à cette association, sous réserve que la piscine puisse ouvrir pour la saison estivale 2024.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

9. Délibération accord d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Caudiès-de-Fenouillèdes

Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention pour 2024, transmise par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Caudiès-de-Fenouillèdes.

Après délibération, les membres du conseil décident de leur accorder une subvention pour 2024, d'un montant de 200€.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

10. Délibération achat parcelles SAFER

Le Maire rappelle aux conseillers qu'une promesse unilatérale d'achat entre la commune et la SAFER avait été signée le 24 mars 2021. Celle-ci concerne l'achat de différentes parcelles appartenant à Mr ALQUIER, pour une superficie totale de 3ha 05a 18ca et un montant de 3 600€, hors frais de notaire. Le Maire propose de procéder à l'achat de ces parcelles cette année en faisant appel à Maître BRIEU. Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

11. Délibération accord d'une subvention à l'ADMR Perpignan - Vallée de l'Agly (rajoutée à l'ordre du jour)

Après lecture de la demande de subvention transmise par l'ADMR Perpignan - Vallée de l'Agly, le Conseil municipal décide de leur accorder une subvention pour 2024, d'un montant de 100€.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

12. Délibération accord d'une subvention à l'association des parents d'élèves et des amis de l'école publique laïque de Caudiès-de-Fenouillèdes (rajoutée à l'ordre du jour)

Le Maire informe les membres du Conseil que l'association des parents d'élèves et des amis de l'école publique laïque de Caudiès-de-Fenouillèdes, a sollicité une subvention pour 2024.

Après présentation de la demande, le Conseil décide de leur accorder une subvention de 300€.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

13. Délibération accord d'une subvention à l'AAPPMA de Saint-Paul-de-Fenouillet (rajoutée à l'ordre du jour)

Monsieur le Maire informe que l'AAPPMA de Saint-Paul-de-Fenouillet (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique), a sollicité une subvention pour 2024.

Après lecture de la demande, les membres du Conseil décident de leur accorder une subvention d'un montant de 100€ pour l'année 2024.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

14. Délibération Fonds de concours accordé par la CCAF pour le projet de “création d’une micro-scierie mobile” (rajoutée à l’ordre du jour)

Le Maire informe les membres du Conseil qu’une demande de subvention au titre des Fonds de concours avait été demandée à la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes pour le projet de création de la micro-scierie mobile.

Lors de sa séance du 19 mars dernier, le Conseil communautaire nous a accordé une subvention d’un montant de 7 246€.

Après délibération, les membres du Conseil municipal autorisent le Maire à accepter le versement de ce Fonds de Concours.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

15. Délibération travaux de rénovation de l’éclairage public (convention SYDEEL66)

Le Maire informe les conseillers que des travaux concernant la rénovation de l’éclairage public sont à effectuer. Pour cela, une convention avec le SYDEEL66 doit être signée afin de valider les travaux à réaliser ainsi que le plan de financement.

Le coût total des travaux s’élève à 11 520,00€ avec une participation communale de 2 869,11€.

Le Conseil municipal autorise, à l’unanimité, la signature de la convention entre la commune et le SYDEEL66.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

16. Délibération portage foncier EPFL achat parcelles DIMON (DAUCÉ)

Le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre d’une procédure de remembrement du foncier communal, la commune souhaite acquérir plusieurs parcelles appartenant à Mr DIMON Henri (succession DAUCÉ Jackie) pour un montant de 16 000€ (hors frais de portage). Cette acquisition sera portée par les EPFL soit en portage pour une durée de 5 ans, soit sur 10 ans avec annuités constantes.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

17. Délibération portage foncier EPFL achat parcelles ROBIC

Le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre d’une procédure de remembrement du foncier communal et en particulier de l’extension du sentier botanique, la commune souhaite acquérir deux parcelles appartenant à Mme ROBIC Caroline pour une contenance totale de 1ha 25a 55ca et un montant de 7 000€ (hors frais de portage). Cette acquisition sera portée par les EPFL soit en portage pour une durée de 5 ans, soit sur 10 ans avec annuités constantes.

Résultat de la délibération : 5 voix pour

18. Questions diverses

- Convention éco-pâturage

La convention d'éco-pâturage actuellement mise en place entre la commune et Monsieur MARTY Arnaud a été modifiée suite au rajout d'une zone (zone 0 - le village) dont certains milieux doivent être entretenus. Elle a été reconduite pour une durée de 6 ans.

- Citerne DFCI

Une citerne DFCI va être mise en place au niveau du Plan d'eau.

Son installation est financée par le Fond vert et la commune par le biais du SIVM.

- Epicerie

Madame HUBERT Sophie a présenté aux membres du Conseil son projet "café - épicerie" qu'elle souhaite mettre en place au niveau de l'espace de vie sociale situé à l'école.

Ce lieu serait ouvert 4h/ semaine et le week-end et il y aurait un dépôt de produits alimentaires (collaboration avec Biocoop). Le projet est en cours et le Conseil émet un avis favorable.

- Comité d'animation de Vira

Le Comité d'animation de Vira est actuellement inactif.

La commune souhaite que celui-ci soit remis en activité et sa reprise est en cours de discussion avec de nouveaux membres. Toute personne volontaire peut en informer la mairie qui en informera l'association.

L'Ordre du jour étant épuisé, la fin du Conseil municipal a été actée à 12h45 heures

